



Sollicitation par défi (SPD) - Initiale
Pour
DEMANDE DE MENTORAT

Sollicitation par défi n° :	JUS-MENTORING-APP (Tender # PW-22-00997960)	Date	5 juillet 2022
-----------------------------	--	------	----------------

Bureau de distribution	Ministère de la Justice Canada	
Autorité contractante (L'autorité contractante est la personne désignée par ce titre dans la sollicitation, ou par avis aux soumissionnaires, pour agir à titre de «point de contact» du Canada pour tous les aspects du processus de sollicitation.)	Jeff Williams Agent principal des contrats	
Numéro de téléphone	236-335-2084	
Adresse de courriel	Jeff.Williams@justice.gc.ca	
Date et heure de clôture	2022-07-11 14:00 Heure avancée de l'Est (HAE)	
Adress courriel pour la soumission des propositions	Jeff.Williams@justice.gc.ca	
Fuseau horaire	Heure avancée de l'Est (HAE)	
Destination des biens ou des services	Canada	



AMENDMENT #001

Le but de cette modification est de répondre aux questions soulevées par l'industrie et de réviser l'annexe 7.1.4 Exigences minimales viables telle qu'elle apparaît dans la version française de la sollicitation par défi - initiale (10 juin 2022).

PARTIE 1 : QUESTIONS ET RÉPONSES DE L'INDUSTRIE

Question 1. Des informations supplémentaires seront-elles fournies sur le fait de devoir gérer des présentations virtuelles ?

Réponse 1. Oui, le ministère de la Justice organisera des réunions individuelles avec les participants de l'industrie afin d'obtenir une présentation virtuelle de leur solution proposée. Les participants de l'industrie doivent examiner les sections suivantes de la SPD pour confirmer les conditions applicables :

- a) Sollicitation par défi (SPD) - Initiale, Partie 2.7 Sessions d'Invitation à Peaufiner

Question 2. Savez-vous si cette solution est disponible de série ou si elle doit être développée ?

Réponse 2. Le ministère de la Justice recherche une solution de série mais prendra en considération toutes les solutions proposées. Les participants de l'industrie devraient examiner les sections suivantes de la SPD pour confirmer les conditions applicables :

- a) Sollicitation par défi (SPD) - Initiale, Partie 7.1.3 Résultats attendus et défis à relever
- b) Sollicitation par défi (SPD) - Initiale, Partie 7.1.4 Exigences minimales viables (EVM)

Question 3. Lorsque vous dites solution, est-ce que vous cherchez juste une plateforme en soi ou est-ce que vous cherchez une combinaison d'application technologique et des services pour aider le ministère à l'intégrer dans ses autres systèmes opérationnels existants ?

Réponse 3. L'exigence concerne uniquement une application/plateforme, il n'y a aucune exigence d'interopérabilité avec les systèmes existants du ministère de la Justice. Les participants de l'industrie doivent examiner les sections suivantes de la SPD pour confirmer la portée de l'exigence :

- a) Sollicitation par défi (SPD) - Initiale, Partie 1.1 Exigence
- b) Sollicitation par défi (SPD) - Initiale, Partie 7.1.3 Résultats attendus et défis à relever
- c) Sollicitation par défi (SPD) - Initiale, Partie 7.1.4 Exigences minimales viables (EVM)
 - a. EVM #4 Lien avec l'infrastructure
- d) Sollicitation par défi (SPD) - Initiale, Pièce jointe A1 – Loi sur l'accessibilité

Question 4. Pouvez-vous nous indiquer quel est le budget de ce projet ?

Réponse 4. Le budget estimé du projet est de 100 000 \$, plus les taxes applicables, pour une période de service allant jusqu'à 5 ans.

Question 5. Pourriez-vous nous indiquer si vous êtes ouvert à une agence de la côte est pour effectuer ce travail ou si vous avez une préférence locale ?

Réponse 5. La participation est ouverte à toutes les parties intéressées, sous réserve des conditions spécifiées dans le document de sollicitation par défi. Les participants de l'industrie doivent examiner les sections suivantes de la SPD pour confirmer les conditions applicables :

- a) Sollicitation par défi (SPD) - Initiale, Partie 1.1 Exigence
- b) Sollicitation par défi (SPD) - Initiale, Partie 7.1.4 Exigences minimales viables (EVM)
 - a. EVM #5 Hébergement indépendant



PARTIE 2 : RÉVISIONS DE LA SOLICITATION PAR DÉFI - INITIAL (FRANÇAIS)

SUPPRIMER Annexe 7.1.4 dans son entièreté ET REMPLACER par

7.1.4 Exigences minimales viables (EVM)

Définitions : Aux fins de la démonstration, les termes suivants sont définis comme suit :

Mentor : Un mentor est un employé dont le rôle est d'offrir une sagesse professionnelle aux mentorés. Les mentors agissent comme des guides et des conseillers auprès de leurs mentorés. Ils partagent leurs connaissances, leurs aptitudes, leurs compétences et leurs expériences. Au cours du processus de mentorat, les mentors acquièrent souvent de nouvelles perspectives et apprennent également de leurs mentorés.

Mentorés : Les mentorés sont des employés, quel que soit leur âge ou leur ancienneté, qui cherchent à élargir leurs connaissances de l'organisation et à obtenir des conseils sur le développement ou l'avancement de leur carrière. Ils sont désireux d'apprendre des autres et s'engagent à faire preuve d'initiative dans leur développement personnel et professionnel. En travaillant avec un mentor, un mentee peut augmenter son potentiel d'avancement dans l'organisation et dans sa carrière.

Processus d'appariement : Dans le contexte du Programme national de mentorat (PNM), le processus d'appariement intelligent fournit les noms des mentors potentiels aux mentorés. Lorsque les mentors et les mentorés s'inscrivent au NMP, ils remplissent un questionnaire d'appariement. En fonction des réponses aux questions, l'application NMP identifie les correspondances potentielles et les communique au mentoré. Bien que le système de jumelage soit à la fois automatisé et manuel, c'est à chaque mentoré d'entrer en contact avec des mentors potentiels et de lancer la relation de mentorat. En plus de créer un jumelage automatisé, l'application permet aux relations déjà existantes ou déjà jumelées (en dehors du système) d'enregistrer leur relation.

Utilisateurs : se réfère aux rôles distincts suivants :

- Mentor (utilisateur enregistré qui peut créer et maintenir un profil, visualiser et gérer les relations)
- Mentee (utilisateur enregistré qui peut créer et maintenir un profil, visualiser, gérer et demander de nouvelles relations)
- Administrateur (utilisateur enregistré qui peut accorder des rôles, gérer des relations, modifier des profils, générer des rapports)
- Invité (utilisateur externe non enregistré ou destinataire, qui peut être engagé pour s'enregistrer et participer au programme de mentorat)

MVR	Critères d'évaluation de la démonstration Grille d'évaluation pour les MVR Échec = critères non démontrés Réussir = critères démontrés
1	Basé sur le web : La solution doit être basée sur le Web. Le soumissionnaire doit démontrer comment la solution peut être utilisée avec un navigateur web, sans que l'utilisateur ait à installer de logiciel supplémentaire.
2	Langues officielles : La solution doit être bi-lingue. Le soumissionnaire doit démontrer comment la solution prend en charge les utilisateurs dans les deux langues officielles (français/anglais).
3	Accessibilité : La solution doit offrir des options d'accessibilité, y compris la capacité d'avoir un clavier multi-linguistique pour accommoder les caractères de toute la langue. Le soumissionnaire doit démontrer que la solution est conforme aux exigences du gouvernement du Canada en matière d'accessibilité et qu'elle permet de communiquer dans la langue de choix des utilisateurs, y compris les langues autochtones et les langues internationales.
4	Lien avec l'infrastructure : La solution ne doit pas être liée à l'infrastructure du gouvernement du Canada. Le soumissionnaire doit démontrer que la solution est viable sans aucun lien avec l'infrastructure du gouvernement du Canada (architecture et systèmes informatiques).
5	Hébergement indépendant : La solution doit être hébergée sur un serveur externe situé au Canada. Le soumissionnaire doit démontrer que la solution sera accessible aux utilisateurs via l'infrastructure informatique qu'il possède ou contrôle. Le soumissionnaire doit démontrer que l'infrastructure informatique et les données correspondantes resteront au Canada.
6	Authentification : La solution doit inclure un processus d'authentification. Le soumissionnaire doit démontrer comment la solution authentifie les utilisateurs.
7	Rôles multiples : La solution doit prendre en charge des rôles multiples pour les utilisateurs individuels. Le soumissionnaire doit démontrer comment la solution soutient les utilisateurs qui occupent des rôles multiples dans le programme de mentorat (par exemple, un mentoré peut également être un mentor).
8	Appariement intelligent : la solution doit faciliter l'appariement des utilisateurs. Le soumissionnaire doit démontrer comment la solution peut faciliter le processus de jumelage entre les mentors et les mentorés, en recommandant des jumelages basés sur des profils et des paramètres configurables par les utilisateurs administratifs. Tous les paramètres, configurations ou critères qui peuvent être personnalisés pour soutenir le jumelage doivent être démontrés au gouvernement du Canada (GC).



9	Mise en correspondance manuelle des relations existantes Le soumissionnaire doit démontrer que l'application permet aux participants déjà existants ou déjà appariés (en dehors du système) d'enregistrer leur relation.
10	Notifications du système : La solution doit générer des notifications aux utilisateurs. Le soumissionnaire doit démontrer comment la solution générera des notifications aux utilisateurs.
11	Administration des données : Le jeu de données de la solution doit être disponible et modifiable. Le soumissionnaire doit démontrer comment la solution permettra d'accéder à l'ensemble des données sous-jacentes à des fins d'édition et de rapport.

TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉS

FIN DE MODIFICATION #001